

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



ATELIER PARTICIPATIF
THÉMATIQUE : AGRICULTURE

Sommaire

- Les étapes de la procédure et le cadre réglementaire Page 5
- **Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation** Page 11
- Présentation de la synthèse diagnostic Page 13
- **Les objectifs de l'atelier participatif** Page 17
- Ateliers Page 19

Organisation de l'atelier participatif



1

Présentation de la procédure **d'élaboration** du SCoT, ses objectifs et de la synthèse du diagnostic

- Présentation de la procédure d'élaboration du SCoT
- Définition des objectifs de l'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins et des modalités de concertation
- Retour sur les données du diagnostic agricole



2

Temps **d'échange** sur la synthèse du diagnostic

- Discussion à propos des enjeux relevés par le diagnostic présenté



3

Temps **d'échange** collectif afin **d'établir** des orientations **d'aménagement** et/ou un projet de territoire

- Temps d'échanges par groupe afin d'élaborer collectivement des orientations et/ou des projets de territoire à horizon 20 ans sur la base du diagnostic



4

Restitution des réflexions

- Un rapporteur par table présentera les propositions d'actions/objectifs/projets qui ont été relevés à sa table

Les objectifs de l'atelier participatif

Pourquoi un atelier participatif ?

- Une volonté de **l'intercommunalité** d'inscrire l'élaboration du SCoT dans une démarche participative ;
- La vision des acteurs du territoire : un vrai atout dans la réalisation d'un projet de territoire réaliste et « vivant » du Pays des Ecrins au service de la communauté ;
- La finalité : un projet de territoire construit en concertation avec chaque acteur, compris et partagé par tous.

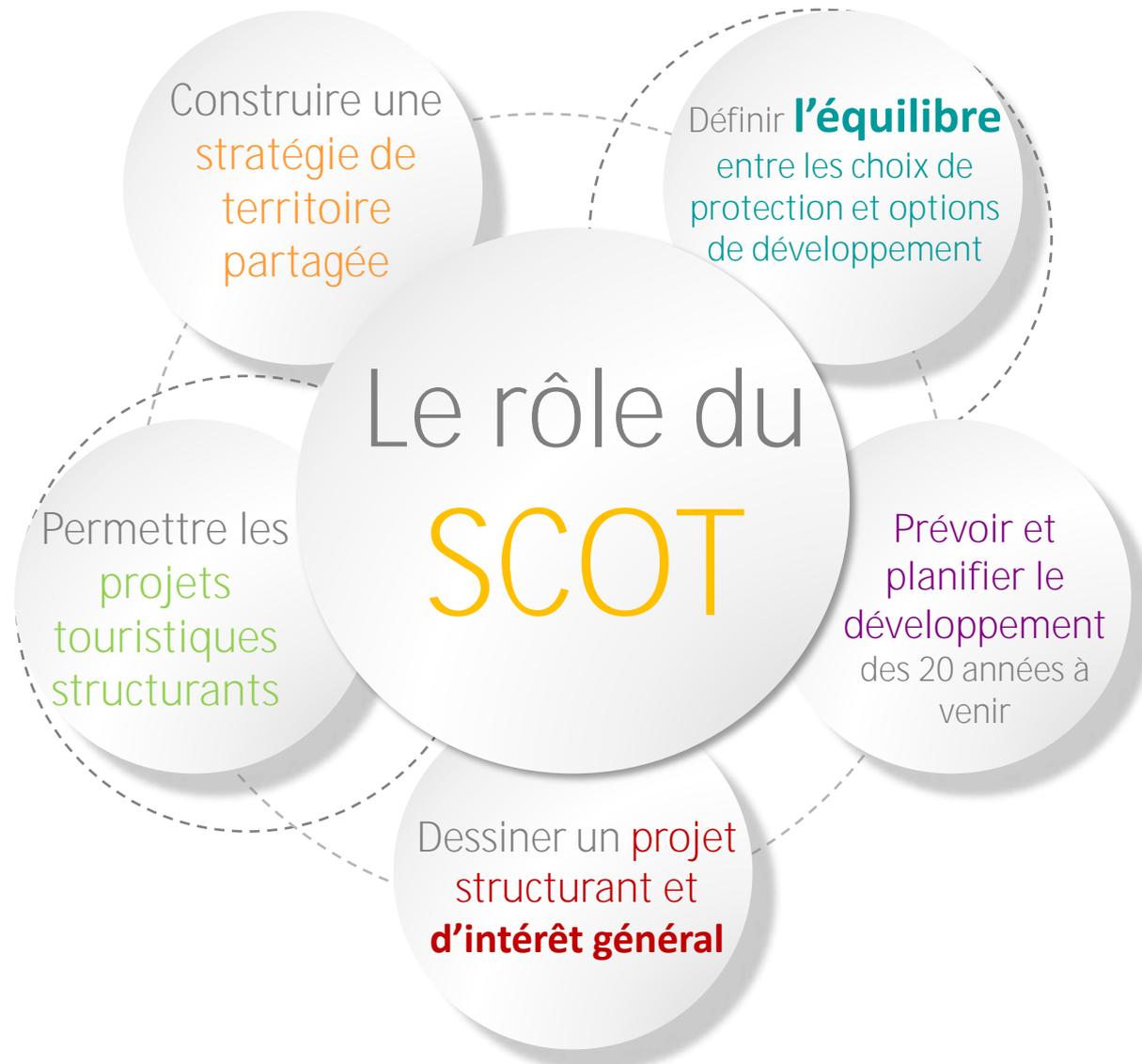


ELABORATION DU SCoT DU PAYS DES ECRINS



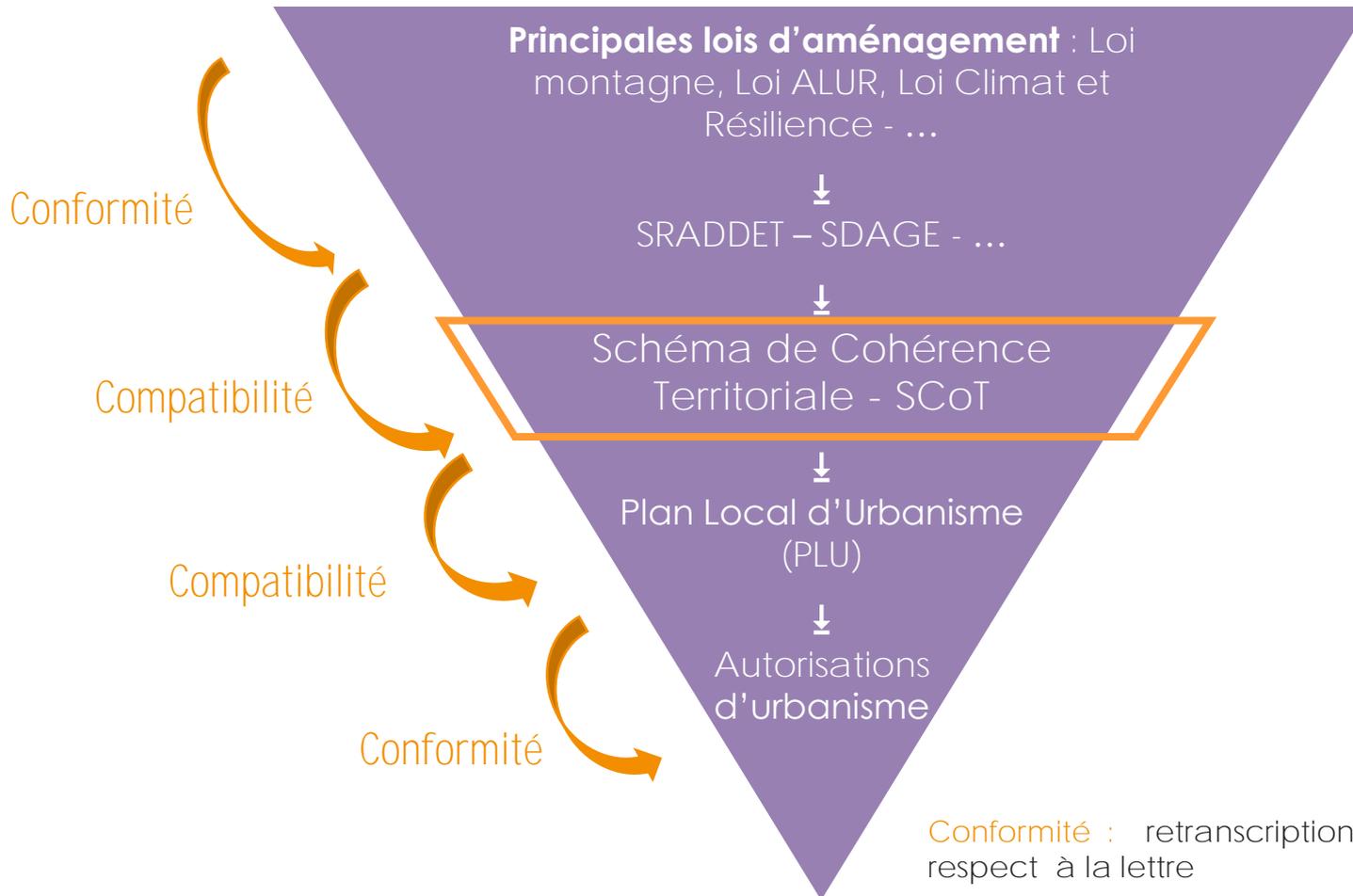
- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCoT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF
- 5/ ECHANGES

Qu'est-ce qu'un SCoT ?



En l'absence de SCoT, les communes sont sous le régime de la constructibilité limitée (ouverture de zones d'urbanisation futures sous accord du Préfet).

Cadre réglementaire



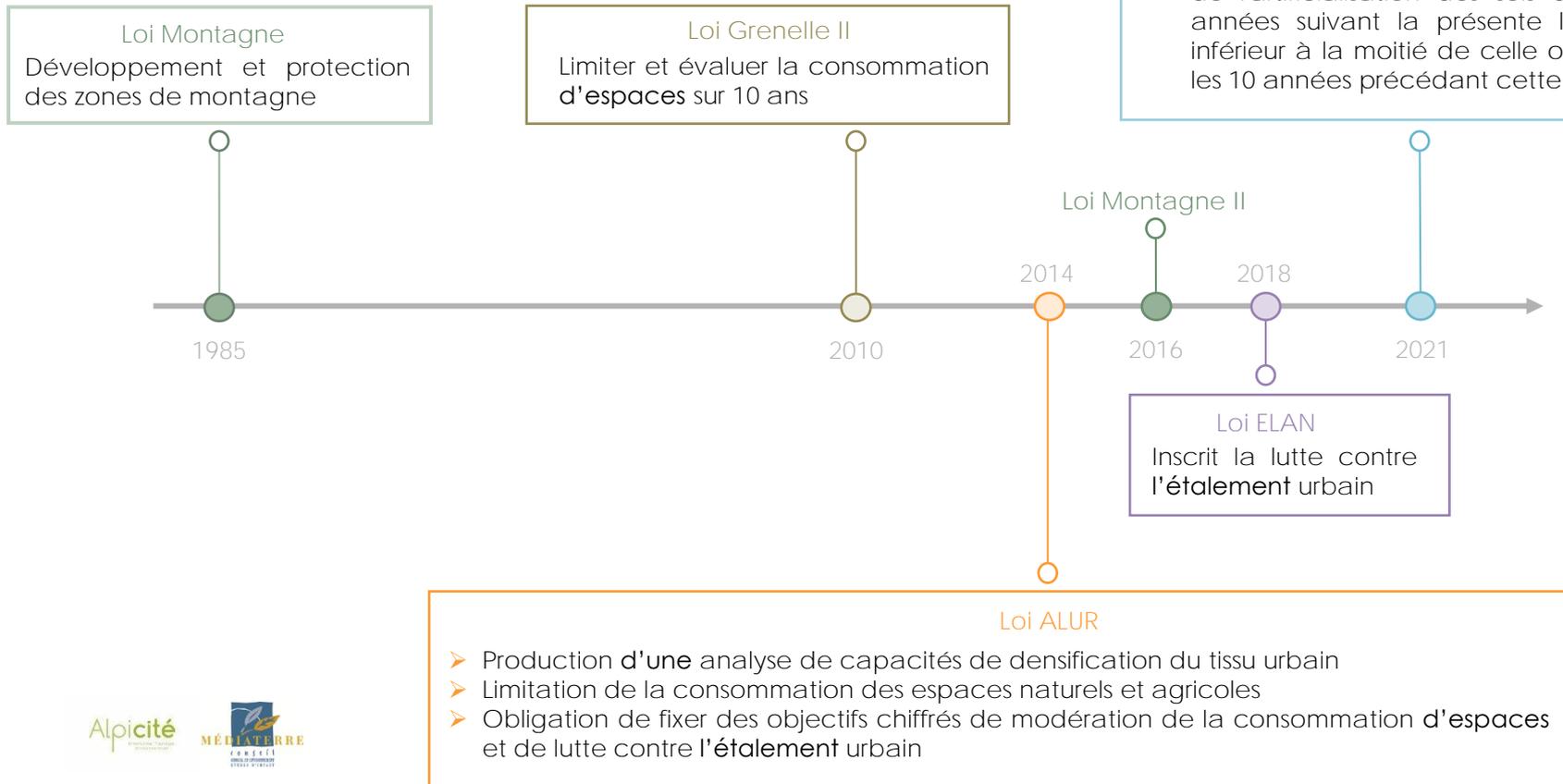
Conformité : retranscription à l'identique de la règle – respect à la lettre

Compatibilité : respecter l'esprit de la règle

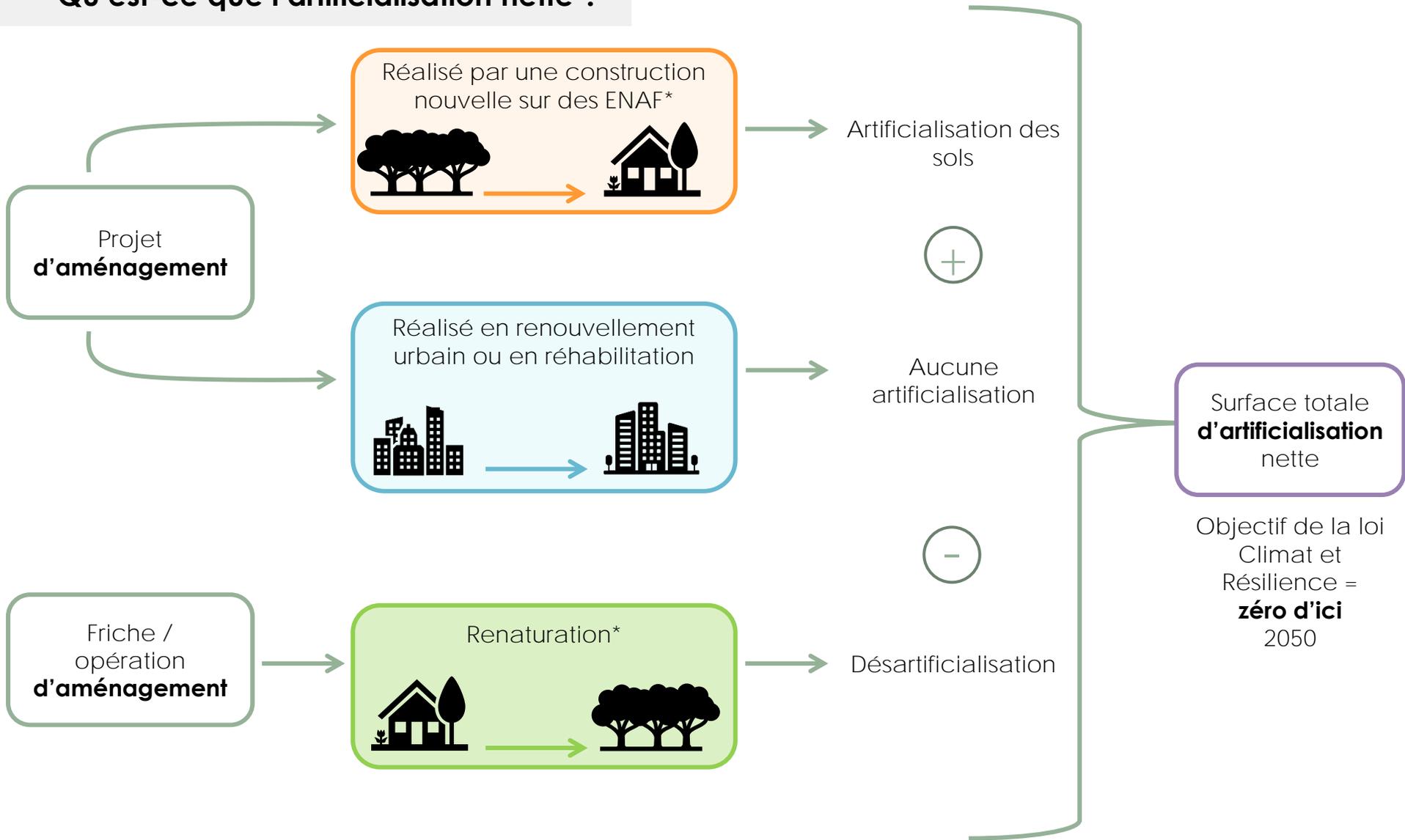
Cadre réglementaire

Une évolution législative pour diminuer l'**artificialisation** des sols

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (soit 3,6% à 5,4% de la superficie des Hautes-Alpes). Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population.



Qu'est-ce que l'artificialisation nette ?



Les documents du SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS :

- Définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent
- Concourt à la coordination des politiques publiques des territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales
- Fixe, par tranches de dix années, un objectif de réduction de l'artificialisation

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO :

- Détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique
- Définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

3

Les Annexes :

- Dressent le portrait du territoire
- Comprennent l'évaluation environnementale
- Présentent les justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO
- Contiennent l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de SCoT
- Justifient des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF
- 5/ ECHANGES

Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit, **l'objectif** suivant en matière **d'agriculture** :



- Maintenir et favoriser les zones et outils d'exploitations agricoles nécessaires à l'économie locale et à l'entretien des paysages

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit les modalités de concertation suivantes :



- Mise à disposition de registres de concertation au sein des mairies de l'intercommunalité, servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée de la procédure de concertation, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies
- Création **d'une** adresse mail et **d'une** adresse postale dédiée au recueil des avis et demandes de la population : scot@cc-paysdesecrins.com
- Organisation **d'un** minimum de 6 ateliers thématiques (4 ateliers au PAS et 2 au DOO)
- Organisation **d'un** minimum de 3 réunions publiques afin de présenter l'**avancement** du document aux différentes phases de son élaboration
- Information régulière de la population sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, à propos de l'**avancée** du projet de SCoT
- Exposition évolutive composée de panneaux réalisés au fur et à mesure de l'**avancement** du projet

ELABORATION DU SCoT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCoT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION

- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF
- 5/ ECHANGES

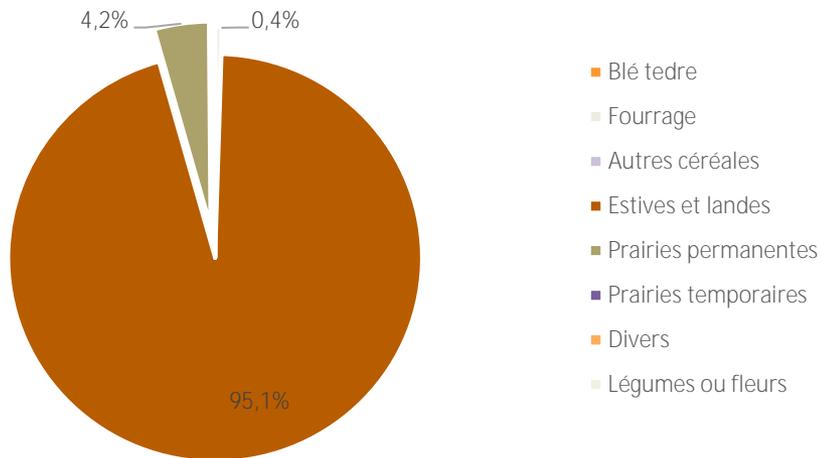
Les espaces agricoles

□ Activité agricole

21 130 ha de surfaces agricoles recensées au RPG

40% du territoire intercommunal est exploité par l'agriculture (95% estives et landes)

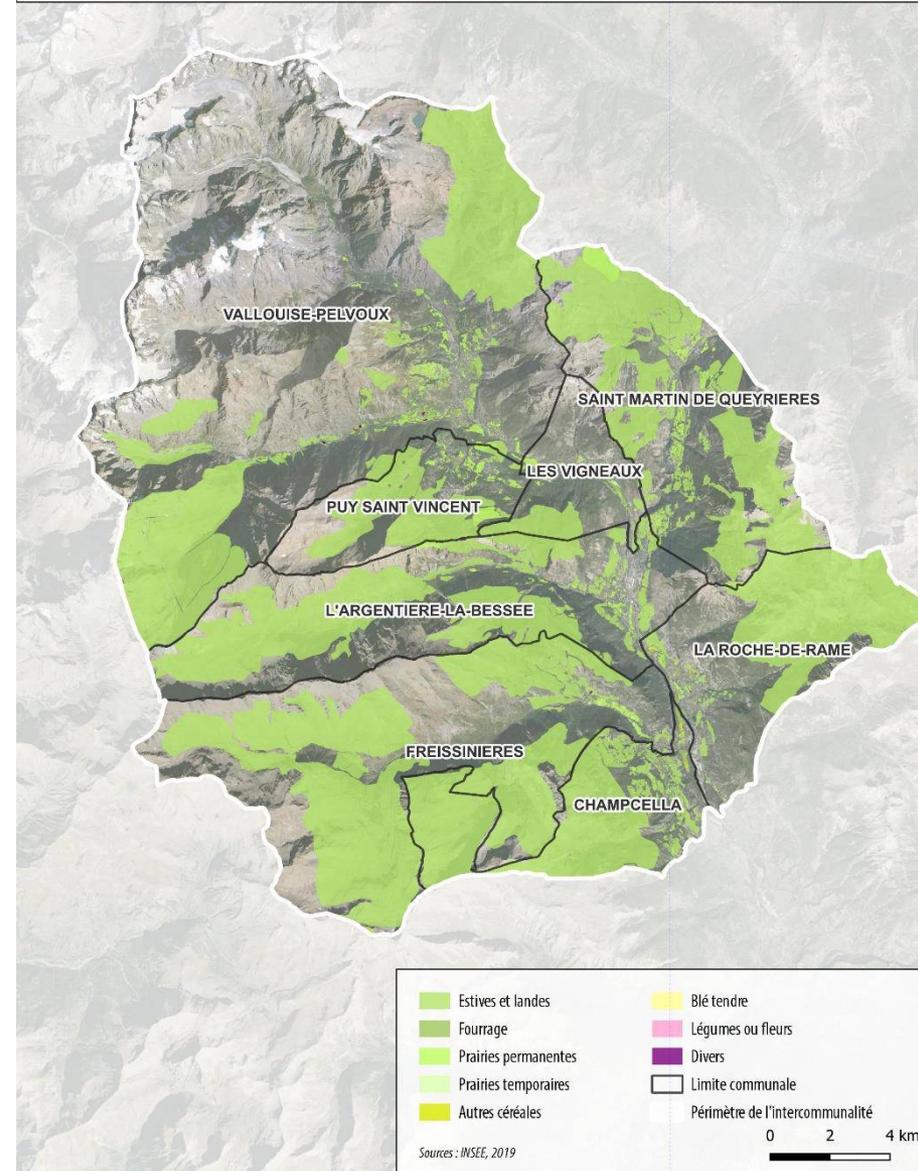
→ Freissinières, Saint-Martin-de-Queyrières et Vallouise-Pelvoux disposent des surfaces agricoles les plus importantes au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (entre 3000 et 4500 ha dédiés à l'agriculture).



Un questionnaire a été distribué aux agriculteurs en septembre 2022 afin de compter et affiner les enjeux du territoire.

Seuls 8 questionnaires ont été reçus ce jour.

Surfaces agricoles recensées au registre parcellaire graphique (RPG) en 2018, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins

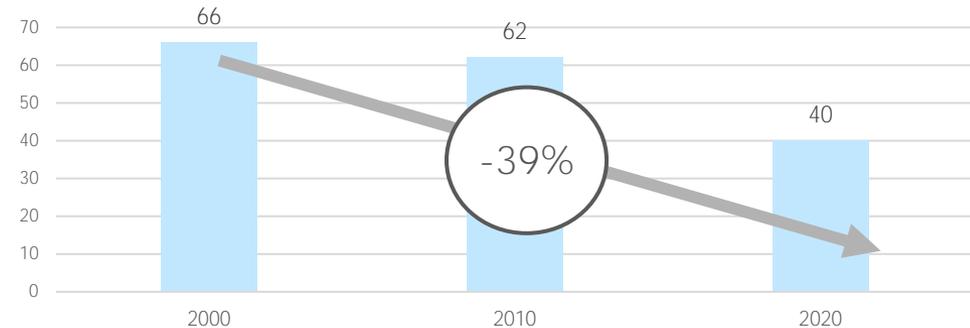


L'activité agricole

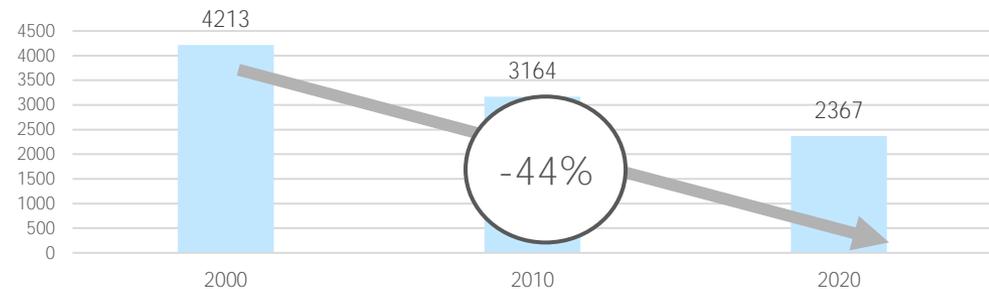
Un déclin de l'**activité** agricole :

- 40 exploitations en 2020, contre 66 en 2000 :
 - 77% des exploitations en lien avec l'élevage
 - Valorisation de certaines productions reconnues par des signes de qualité (exemple : IGP « agneau de Sisteron »)
- 2 367 ha de surface agricole utilisée (SAU) ont été déclarées en 2020, contre 4 213 en 2000
- 84% de la SAU au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins se situe sur les communes de Vallouise-Pelvoux, Puy-Saint-Vincent, l'Argentière-la-Bessée et Saint-Martin-de-Queyrières.

Evolution du nombre d'exploitation au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins depuis 2000 (Source : Agreste)



Evolution de la superficie agricole utilisée (Source : Agreste)



Les principaux enjeux du territoire

- Le maintien d'une activité agricole qui vient participer au paysage et alimenter la vie locale et l'économie
- La prise en compte et la préservation de la qualité agronomique et écologique des sols, ressource non renouvelable, (développement d'une agriculture de proximité pouvant s'articuler autour d'un projet alimentaire territorial).
- La préservation de la ressource en eau contre toutes pressions (besoins futurs, irrigation), et pour le bon fonctionnement des STEU
- Le développement d'une gestion multifonctionnelle des milieux naturels, forestiers et agricoles, notamment par le développement de l'agroécologie, le développement d'une sylviculture durable le partage des alpages entre tourisme et agropastoralisme...

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF
- 5/ ECHANGES

Les objectifs de l'atelier participatif



Objectifs de l'atelier :

- Exprimer ses idées et écouter celles des autres ;
- Réfléchir à un projet commun à partir des idées et propositions de chacun ;
- Construire une vision partagée autour d'un projet **d'intérêt** général.

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF

- 5/ ECHANGES



2 Temps **d'échange** sur la synthèse du diagnostic

→ Discussion à propos des enjeux relevés par le diagnostic présenté

→ Quelques questions à (se) poser :

- Etes-vous en accord avec **les enjeux relevés au sein du diagnostic** ?
- Constatez-vous des **manques au niveau de l'analyse** ?
- Avez-vous des **ajustements à proposer** ?



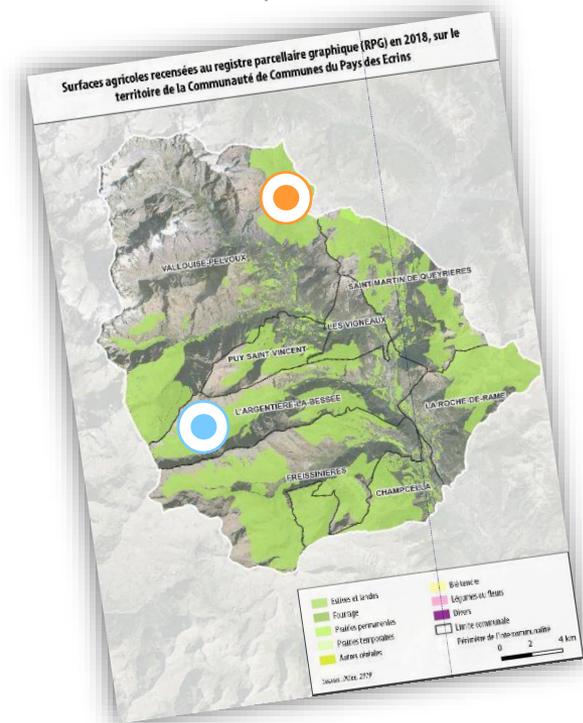
3 Temps **d'échange** collectif afin **d'établir** des orientations **d'aménagement** et/ou un projet de territoire

- Identifier par groupe les orientations et/ou les projets qui devront être mis en place à l'échelle du territoire, à horizon 20 ans sur la base du diagnostic
- Cartographier ces orientations et projets

Localiser les actions et orientations à mettre en **œuvre** sur le plan

- Développer/préserver des circuits courts
- Identifier/valoriser le potentiel de diversification
- (...)

Localiser les actions à mettre en **œuvre** sur le plan





4

Restitution des réflexions de chaque groupe

→ Un rapporteur par table présentera les propositions d'actions/objectifs/projets qui ont été relevés à sa table



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



ATELIER PARTICIPATIF
THÉMATIQUE : AGRICULTURE

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION